

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 MAI 2017 A 20 H 00

L'an **deux mil dix-sept, le dix mai à 20 h 00**, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la suite de la convocation du **2 mai 2017**.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Jean-Paul HILPERT, François SALING, Eliane FISCHER, Tulio PALA, Dominique LEBLANC, Walter GATTERA, Frédéric BAUMANN, Jean PROFIT, Areskya MEZIANI, Céline HOTTIER, Lucienne DESOGUS, Dominique MERTZ, Yves HERMAN et Linda ALESSI.

Absents excusés et procurations :

Fabrice DAMILO donne procuration à Lucienne DESOGUS
Souhaila BOUKROUNA donne procuration à Tulio PALA,
Isabelle FILORIZZO donne procuration à Walter GATTERA
Samaye TURKELI.

Adoption du dernier compte rendu

Le Conseil Municipal décide d'adopter le compte rendu de la dernière réunion moins une abstention Dominique MERTZ.

Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal décide de désigner comme secrétaire de séance : **M. Yves Herman.**

Point rajouté

Le Maire propose de rajouter le point relatif au projet de construction d'un bâtiment à l'angle rue d'Ebring et rue des jardins.

I) FINANCES

I.A. Attribution de travaux et acquisitions diverses.

Autorisation donnée au maire à signer les commandes

Comme suite au vote du budget primitif 2017, et après différentes consultations, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les commandes suivantes :

Travaux « Allée de la forêt – Quartier Allmend » à Thédning

Entreprises consultées – TLE – Boulay – Eurovia – Forbach – TP Klein Diebling

Entreprise moins disante : TP Klein pour un montant HT de 46.199 € soit TTC de 55.438,80 €

Eclairage public « Allée de la forêt – Quartier Allmend » à Thédning

Entreprises consultées – LORELEC – Morsbach – TERRALEC Oeting

Entreprise moins disante : LORELEC - Morsbach pour un montant HT de 12.795,00 € soit TTC 15.354,00 €.

Ilot pharmacie – rue Principale Thédning

Entreprises consultées – TLE – Boulay – Eurovia – Forbach – TP Klein Diebling.

Entreprise moins disante : TP Klein pour un montant HT de 1.080,50 € soit TTC de 1.296,60 €

Trottoirs rue du Buchwald : TP Klein pour un montant HT de 6.360,00 € soit 7.632 € TTC

Acquisition illuminations de Noël : STE LEBLANC LE MANS – Montant HT 6.414,09 € soit 7.696,91 €.

Acquisition d'un tracteur

Entreprises consultées – Jean-Klein SARL – Sarreguemines – Rudolph SARL

Entreprise moins disante : Ets Jean Klein SARL pour un montant HT de 25.250 € soit TTC de 30.300 € y compris reprise de l'ancien tracteur pour un montant de 3.000 € (ou 28.250 € HT soit TTC de 33.900 €) et reprise de l'ancien à 3.000 € HT.

Fourniture et pose d'un candélabre au Schlüsselberg : LORELEC Morsbach – Montant HT 3.978,35 € soit TTC de 4.774,02 €.

Fourniture et pose de protections pour les vitraux de l'église : Ent. SCHMITT – THEDING – Montant HT 7.641,00 € soit TTC de 9.169,20 €.

Création d'une ouverture pour installation d'une porte de service d'accès à la plate forme de stockage : Ent. METZINGER – Spicheren – Montant HT 969 € soit TTC 1.162,80 €.

Fourniture et pose d'une porte de service à l'atelier : Ent. SCHMITT – Thédning – Montant HT 885 € soit TTC de 1.062 €.

Acquisition d'un aspirateur à feuilles : Ent. Jean Klein – SARL – Sarreguemines – Montant HT 2.666,67 soit TTC de 3.200 €.

Fourniture et pose d'un portique décoratif à installer devant le clocher : Entreprise SCHUMACHER – Montant HT de 3.070 € soit 3.684 € TTC.

Fourniture et pose d'un portail au city stade – quartier Sud de Thédning Entreprises consultées – ID VERDE – FERRONNERIE UNLU

Entreprise moins disante : Ferronnerie UNLU de Seingbouse – Montant TTC 1.290 €.

Achat d'un copieur couleur pour l'école maternelle : Lorraine – Repro – Matériel – Copieur Couleur modèle MP 2004 SP neuf A3/A4 – Prix HT 4.215 € + solution Accounting (630 €) et frais de transport (250 €) soit HT 5.095 € HT et TTC de 6.114 €.

I.B. Restauration scolaire (cantine)

Reconduction exceptionnelle d'une année de la convention avec INNOVA

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser le Maire à signer l'avenant numéro 1 de à la convention qui lie la commune avec la société INNOVA pour la fourniture des repas de la cantine.

Cet avenant prendra effet au 1^{er} septembre 2017 pour se terminer en juillet 2018.

Le prix du repas sera de 4,15 € HT facturé par la société INNOVA à la commune. Pour sa part les tarifs resteront inchangés pour les familles.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide à **l'unanimité** :

- **de reconduire** pour une année le contrat avec la société INNOVA pour une prix HT de 4,15 €.
- **d'autoriser** le Maire à signer l'avenant.

II) DIVERS

II.A. Jury criminel 2018

Désignation des jurés pour la liste annuelle 2018

Comme chaque année, les membres du Conseil Municipal sont appelés à tirer au sort sur la liste électorale 6 personnes soit un nombre de noms triple à celui fixé à l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 2017/DCL/4/39 en date du 3 mars 2017. Seules deux personnes seront susceptibles de figurer sur la liste du jury criminel qui sera appelé à siéger en 2018.

En vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, le Conseil Municipal se propose de tirer au sort publiquement des listes électorales communales des 3 bureaux de vote, un nombre 6 personnes. Ce tirage au sort donne les résultats suivants :

Noms	Prénoms	Dates de naissance	Adresses	Villes
BOTZUNG	PASCALE	27/08/1975	8 RUE DE LA LIBERTE	57450 - THEDING
CHARLES	CHRISTINE épouse MARTIN	01/07/1960	2 RUE DES JARDINS	57450 - THEDING
HERGOTT	CAROLE épouse JOHANN	20/05/1970	31 RUE D'EBRING	57450 - THEDING
MENIAIA	LINDA épouse ALESSI	23/11/1974	3/B4 RUE D'EBRING	57450 - THEDING
KUNZ	GILLES	01/10/1959	17 IMPASSE DES SOURCES	57450 - THEDING
YAVUZ	CYNTHIA RENEE	06/11/1988	9/I RUE DES MARAIS	57450 - THEDING

II.B. Motion contre la réforme des demandes de cartes d'identité et des passeports proposée par la fédération des maires de la Moselle

Le décret n° 2016-1460 du 28 octobre 2016 sur la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux passeports et cartes nationales d'identité réforme de façon substantielle la procédure de délivrance des cartes nationales d'identité (CNI) en mettant fin notamment au principe de territorialisation, et en instaurant une possibilité de pré-déclaration en ligne pour les demandeurs.

En effet, depuis mars 2017, seules les communes équipées d'un dispositif de recueil pour prise d'empreintes numérisée sont habilitées à délivrer les CNI, sachant que notre département ne compte que 27 communes disposant de cet équipement.

Si, dans le même temps, les demandeurs de CNI pourront réaliser une pré-déclaration en ligne auprès de l'une de ces communes, il faut souligner que cette démarche, censée réduire ensuite le temps d'attente au guichet, n'évitera pas à nos administrés les contraintes de déplacement.

Malgré le tollé provoqué par cette mesure au sein des élus locaux et la demande de report et de révision de cette réforme exprimée par l'Association des Maires de France, l'Etat a choisi de maintenir cette réforme -appliquée dans la précipitation-, se contentant d'indiquer que les communes désormais privées de cette compétence pouvaient

néanmoins conserver un « lien » avec leurs administrés en mettant à leur disposition le matériel informatique leur permettant d'opérer cette pré-déclaration.

- Considérant que les communes dorénavant chargées des CNI seront confrontées à un afflux des demandes qui risque d'augmenter les délais de traitement des dossiers d'autant plus qu'il entraîne une augmentation de charges de personnel que très partiellement compensé par l'Etat ;
- Considérant que cette nouvelle procédure va engendrer de réelles difficultés pour nos habitants - et particulièrement pour les personnes peu mobiles-, difficultés que la pré-déclaration en ligne ne saurait résoudre ;
- Considérant que cette réforme ne peut que contribuer à la dégradation des services publics de proximité auxquels les élus locaux sont attachés ;
- Considérant encore qu'elle s'inscrit dans la droite ligne des politiques menées depuis des décennies et consistant à vider les communes de toute substance jusqu'à aboutir à leur disparition ;

Je vous propose donc de nous opposer fermement à cette mesure et de demander une multiplication des dispositifs de recueil pour prise d'empreintes numérisées et leur affectation en concertation avec les élus locaux.

II.C. Projet de construction d'une habitation de 4 logements **Angle rue d'Ebring et rue des jardins**

Le Maire présente aux conseillers le projet de construction d'un immeuble de deux fois deux logements qui sera implanté à l'angle de la rue d'Ebring et de la rue du Presbytère.

Ce dossier fera l'objet d'une instruction par le SCOT Val de Rosselle.

Ce projet influera sur la circulation dans la rue des Jardins et du Presbytère. Un nouveau plan de circulation devra être envisagé.

Le Maire prend bonne note des observations émises sur ce dossier par M. Dominique LEBLANC quant au faitage. Ce point sera soumis au service instructeur dans la note de présentation.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 15